

De plus en plus d'entreprises peinent à rembourser leur PGE

Par **Danièle Guinot**

Publié hier à 19:56, mis à jour hier à 19:56



«De nombreuses sociétés n'ont pas suffisamment de revenus pour rembourser toutes leurs dettes», constate Timothée Gagnepain, avocat associé du cabinet McDermott Will & Emery. [450926812/insta_photos](https://www.instagram.com/450926812/) - stock.adobe.com

Elles sont fragilisées par l'inflation et l'allongement des délais de paiement.

C'est une tendance émergente qui commence à inquiéter. «*Beaucoup d'entreprises ont du mal à rembourser leur PGE* (prêt garanti par l'État, NDLR)», constate Timothée Gagnepain, avocat associé du cabinet McDermott Will & Emery. Un grand nombre de ces PGE, créés en 2020 pour aider les entreprises à traverser la crise sanitaire, sont remboursables à partir de 2022. Jusqu'à présent, les pouvoirs publics se voulaient rassurants, indiquant que très peu de bénéficiaires (4,6 % en juillet) rencontreraient des problèmes de remboursement.

Mais, la situation est en train d'évoluer. *De nombreuses sociétés n'ont pas suffisamment de revenus pour rembourser toutes leurs dettes, qui pour les commerçants comprennent aussi des loyers dus pendant la pandémie, en retard*», note Timothée Gagnepain.

Nombre de ces sociétés sont pénalisées par la flambée du coût des matières premières et de l'énergie qu'elles ne peuvent pas toujours répercuter sur leurs clients. D'autres souffrent en plus du déséquilibre des chaînes d'approvisionnement qui les privent de matériaux indispensables à leur activité. Résultat, les délais de paiement s'allongent. *«Faute d'être payées par leurs clients, les entreprises retardent le paiement de leurs fournisseurs, détaille Denis Le Bossé, président du cabinet Arc, spécialisé dans le recouvrement de créances bancaires et commerciales. Cela provoque des effets domino et va entraîner des impayés.»*

Hausse des défaillances

Les TPE et certaines PME sont parmi les plus pénalisées par la situation. Tout comme les sociétés qui n'étaient déjà pas au mieux de leur forme avant la crise sanitaire et qui ont bénéficié d'un PGE. *«Les petites entreprises manquent cruellement de fonds propres, ce qui les fragilise en période de crise», avance Denis Le Bossé. Certains secteurs sont plus touchés que d'autres, le bâtiment, la distribution, l'agroalimentaire, l'industrie ou l'automobile en tête. Certes, le gouvernement a prévu un allongement sur dix ans du remboursement des PGE. Mais peu d'entreprises y ont recours. «Cela dégrade leur notation par la Banque de France et les handicapera pour emprunter», précise Denis Le Bossé.*



Les banques sont prudentes car les entreprises ont des difficultés à prévoir l'évolution de leur activité

Timothée Gagnepain, avocat associé du cabinet McDermott Will & Emery

En cette période de hausse des taux d'intérêt, il est aussi de plus en plus difficile d'obtenir de nouveaux prêts bancaires. *«Les banques sont prudentes car les entreprises ont des difficultés à prévoir l'évolution de leur activité», note Timothée Gagnepain. Résultat, le nombre de défaillances d'entreprises commence à augmenter. En août, 35.500 ont mis la clé sous la porte selon la Banque de France (+ 26,5 % sur un an). «Les défaillances restent à un niveau encore faible, mais elles enregistrent un rattrapage par rapport à 2021», note l'institution.*

«Depuis le mois d'août nous sommes de plus en plus consultés pour ouvrir des procédures à l'amiable», explique Timothée Gagnepain. Et ce n'est pas fini. «Il va y avoir davantage de défaillances», prévoit Laurent Petizon, managing director chez AlixPartners. «Nous devrions assez rapidement retrouver voire dépasser les niveaux de faillite de 2019, estime Denis Le Bossé. Mais les nombreux boucliers (énergétiques, PGE...) mis en place par le gouvernement protègent les entreprises et nous ne devrions pas retrouver les niveaux de défaillances de 2008.»